



ᑭᓄᓂᓄᓂ ᑭᓄᓂᓄᓂ ᑭᓄᓂᓄᓂ
Building *Nunavut* Together
Nunavut iuuqatigiingniq
Bâtir le *Nunavut* ensemble

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

L'ACSP annonce des changements aux directives d'isolement

Iqaluit (Nunavut), le 17 janvier 2022. — Dr Michael Patterson, administrateur en chef de la santé publique, annonce des changements aux directives d'isolement.

Pour les personnes qui ont reçu au moins deux doses de vaccin, la période typique d'isolement lié à l'infection sera de sept jours. Pour les personnes non vaccinées, l'isolement lié à l'infection sera d'au moins 10 jours. Les contacts à haut risque et les contacts familiaux, quel que soit leur statut vaccinal, seront également isolés pendant 10 jours, après la dernière exposition.

Les personnes qui s'isolent après un voyage doivent le faire pendant 10 jours après leur arrivée au Nunavut.

La période d'isolement commence soit à partir du début des symptômes, soit à partir d'un résultat positif au test. L'isolement sera prolongé si la personne n'a pas été asymptomatique pendant une période de 24 heures.

« Les données montrent qu'il est raisonnable de raccourcir l'isolement pour certaines personnes, selon la situation », a déclaré le Dr Patterson. « L'isolement continue d'être essentiel pour contenir les éclosions et la transmission. Je vous prie de rester isolé pendant la durée qui vous est demandée. Si vous faites un autotest et que le résultat est négatif, vous devez quand même passer toute la période d'isolement. Sortir de l'isolement de manière précoce augmente le risque de propagation de la COVID dans une collectivité, ce qui conduira à des restrictions plus strictes. »

Il est conseillé à toute personne présentant des symptômes de la COVID-19 d'appeler la ligne de téléassistance COVID au 1-888-975-8601 entre 10 h et 18 h HAE ou prévenir immédiatement leur centre de santé communautaire par téléphone. Veuillez ne pas vous présenter à votre centre de santé.

<https://www.gov.nu.ca/>

Chris Puglia
Gestionnaire intérimaire des communications
Ministère de la Santé
867 975-5949
cpuglia@gov.nu.ca

2021-NR-13